



«

Octobre 2023

## Sommaire

LPI,	p 1
Rapport d'évaluation de la loi Blanquer	p 2 à 4
Consultation citoyenne sur les TND	p 4 à 5
Ressentis à propos des corrections en famille	p 5 à 7
Une association Apedys en Haute Marne	p 7 à 8
Moi Dyslexique.	P 8 à 9
Des difficultés que faire ?	P 9 à 11

## LPI<sup>1</sup> La nouveauté.

LPI : Livret de Parcours Inclusif.



Nous vous avons déjà parlé de ce livret (journal du mois de mai, n°70). Il doit suivre tout enfant ayant besoin d'aménagements scolaires. Le LPI est enfin accessible aux familles. Les parents d'élèves peuvent accéder à une synthèse des informations saisies. Pour plus d'information, voir le site d'Éduscol.

[https://eduscol.education.fr/2506/le-livret-de-parcours-inclusif-lpi?fbclid=IwAR1M-pM4Uw-nzeumXMmm2QB4bbwt4J\\_QhWRdMHdXuUzCh8IPs2uMMwwZGyQ#summary-item-0](https://eduscol.education.fr/2506/le-livret-de-parcours-inclusif-lpi?fbclid=IwAR1M-pM4Uw-nzeumXMmm2QB4bbwt4J_QhWRdMHdXuUzCh8IPs2uMMwwZGyQ#summary-item-0)

# Rapport d'évaluation de la loi Blanquer Pour une école de la confiance. Géraldine Bannier et Jérôme Legavre



Un rapport très complet sur notre système éducatif et sur les conséquences de la loi du 26 juillet 2019.

À LIRE

[https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-cedu/l16b1331\\_rapport-information](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-cedu/l16b1331_rapport-information)

Dans la Première partie , chapitre 1. C.

Les rapporteurs citent un personnel de l'éducation « l'école maternelle est le lieu où se révèle la différence ». Devant ce constat, ils préconisent « la nécessité de l'appui de la médecine scolaire et des réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficultés (RASED) ». Ils mettent l'accent sur la baisse constante du nombre de médecins qui est passé de 1 321 à 944 entre 2016 et 2022. Ils soulèvent le problème du manque de personnels (enseignants et ATSEM) pour un bon accueil des jeunes enfants. Il est aussi question de l'augmentation d'enfants instruits par les familles. Ils en donnent quelques causes comme l'abaissement de l'âge de début de l'obligation d'instruction, la crise sanitaire. J'ajouterai le manque d'établissements ou de classes spécialisées de type ULIS.

Des familles adhérentes à Apedys Hérault ont eu de la part des institutions, un chantage à l'accès à l'école. « vous acceptez le traitement du type ritaline et nous inscrivons votre enfant ».

Deuxième partie, chapitre II. Les phrases relevées dans le rapport :

« Le nombre d'élèves en situation de handicap en milieu ordinaire est passé de 140 000 en 2004 à 409 000 en 2022... À l'inverse, cette période est caractérisée par la stagnation du nombre d'enfants accueillis dans des établissements spécialisés. Tout en souscrivant à l'objectif de scolarisation en milieu ordinaire

2

de l'ensemble des enfants dont l'état de santé le permet, les rapporteurs soulignent le besoin de modalités de prise en charge alternatives. Ainsi, pour qu'aucune décision de scolarisation en milieu ordinaire ne découle du manque de places dans d'autres structures - en particulier au sein des instituts médico-éducatifs, des Ulis et des UEEA -, il convient de s'assurer que la capacité d'accueil de ces dernières, ainsi que le nombre de personnels, soient à la hauteur des besoins. »

Il est aussi question des PIAL Pôles Inclusifs d'Accompagnements Localisés.

« ... Ainsi, le rapport de l'IGÉSR et de l'IGF susmentionné relève que les PIAL "sont parfois utilisés à des fins de régulation d'une ressource insuffisante en raison de l'importance du flux continu de demandes à traiter" ». (206).

Selon le rapporteur Jérôme Legavre, les PIAL ont avant tout conduit à une dégradation des conditions de travail des AESH en raison de la répartition de leur temps de travail entre plusieurs établissements et des conséquences de cette organisation (temps de trajets supplémentaires, adaptation aux différents fonctionnements des équipes pédagogiques et des établissements).

### **La liste des recommandations ; certaines nous concernent**

- Renforcer les moyens alloués à la médecine scolaire et aux Rased.
- Renforcer les liens avec la médecine générale et spécialisée pour améliorer très concrètement la prise en charge des élèves présentant des difficultés particulières.
- Simplifier les modalités de délivrance des aménagements d'assiduité au profit des élèves de petite section.
- Renforcer les effectifs d'enseignants, d'Atsem et de personnels de la médecine scolaire au sein des écoles maternelles (rapporteur Jérôme Legavre).
- Porter une attention particulière aux enfants en situation de handicap accueillis dans des jardins d'enfants en veillant à la continuité de leur accompagnement (rapporteuse Géraldine Bannier).
- Veiller à l'harmonisation des critères de notification MDPH.
- Accroître le nombre de classes dans les établissements spécialisés afin d'augmenter la capacité d'accueil.

- Créer un corps de fonctionnaires pour les AESH (rapporteur Jérôme Legavre).
- Supprimer les PIAL (rapporteur Jérôme Legavre).
- Limiter l'étendue du ressort territorial des PIAL et le nombre d'établissements dans lequel un même AESH est amené à intervenir (rapporteuse Géraldine Bannier).

Il est à noter que dans l'académie de la Réunion, contrairement aux recommandations de ce rapport, le recteur va fusionner certains PIAL, pour passer de 50 à 25.

Apedys Hérault-Fabienne Miramand

## CONSULTATION NATIONALE LES TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT

Une consultation citoyenne sur la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement : Autisme, Dys, TDAH, TDI, a eu lieu du 26 avril - 24 mai. Elle comportait 5 engagements et en voici la synthèse

**RÉSULTATS GÉNÉRAUX** en chiffres : + 41 000 visiteurs, 1 077 propositions, 9 249 arguments.

Cette consultation a permis de recueillir « des commentaires, des propositions de solutions et d'améliorations plutôt que de seuls arguments pour ou contre ».

### ENGAGEMENT 1

Amplifier la dynamique de recherche sur les TND et diffuser les connaissances auprès des acteurs de terrain, mieux considérer le TDAH et ses besoins.

### ENGAGEMENT 2

Garantir une solution d'accompagnement à chacun, accentuer l'engagement avec la nécessité de former le corps médical, les AESH et les soignants, en intensifiant les formations et en mettant à jour les connaissances.

### **ENGAGEMENT 3**

Avancer l'âge du repérage précoce et des diagnostics, intensifier les interventions précoces, rembourser les dépenses de santé : du diagnostic à l'accompagnement, dispenser des formations, élargir la sensibilisation et la diffusion d'informations à tous les parents, former les parents, les professionnels de l'éducation et de la santé.

### **ENGAGEMENT 4**

Adapter la scolarité aux particularités des élèves de la maternelle à l'enseignement supérieur, former les professeurs, le personnel de santé, le personnel périscolaire, le personnel médico-social, uniformiser les dispositifs.

### **ENGAGEMENT 5**

Accompagner les adolescents et les adultes dans les phases majeures de leur vie, augmenter le nombre de structures et de places, mettre en place des habitats.

La synthèse complète

[https://docs.google.com/document/d/1kUwRjYwVIbtOPbrCtwC\\_b-3C8gfdMDVW/edit?usp=sharing&ouid=110463283021622889232&rtpof=true&sd=true](https://docs.google.com/document/d/1kUwRjYwVIbtOPbrCtwC_b-3C8gfdMDVW/edit?usp=sharing&ouid=110463283021622889232&rtpof=true&sd=true)

Apedys Allier-Joëlle Ballot

## **RESSENTIS À PROPOS « DES CORRECTIONS EN FAMILLE » AVEC LES DYS**

Avec une pléiade d'enfants dys à la maison et l'habitude de nombreuses relations d'aide et de soutien dans le démarrage de logiciels de correction orthographique, je souhaite partager les écueils de nos commentaires d'adultes sur les difficultés orthographiques des Dys.

Je cite juste le poids des mots « correction » et « faute » que beaucoup d'entre nous évitent pour préférer relecture et erreur.

Certains de nos jeunes restent insensibles aux remarques désagréables et sont capables d'en rire (ex : Téo 5<sup>ème</sup> avec un grand sourire : « Moi je suis champion du monde des fautes d'orthographe, mes copies corrigées sont toutes soulignées en rouge ». C'est le même qui disait plus tard : « Mon ordinateur et ses logiciels sont mes meilleurs amis, car les suggestions d'orthographe sont sans les commentaires du prof ou de ma maman, du style :

- Fais un peu attention !
- Souviens-toi de la règle X.
- Tu sais bien le son s ou ss... ».

D'autres jeunes, plus sensibles, sont au bord des larmes à chaque commentaire désagréable sur la copie, à chaque punition, à chaque devoir en classe annoncé.

Notre rôle de parent accompagnateur reste d'étayer avec des valorisations crédibles à chaque fois que possible, d'apporter des astuces, de permettre l'apprentissage d'outils de contournements quand le trouble est sévère.

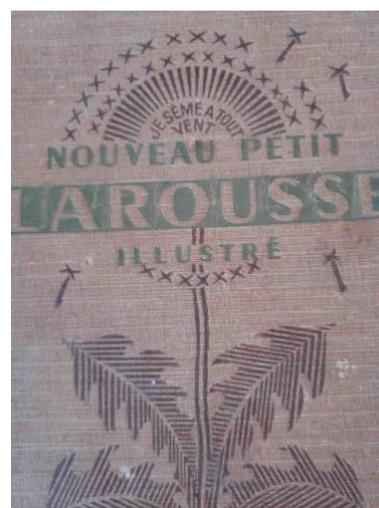
Dans le même temps, il faut être efficace et positif dans l'aide à l'écriture, alors que les aidants sont toujours en décalage avec le jeune. La masse de travail à rendre nous limite dans le temps et nous incite à faire à la place.

L'essentiel est d'arriver à parler le moins possible, à éviter l'énoncé des règles, juste suggérer continuellement :

« Là, je mettrais un s... tu veux bien ? »

« Là, que penses-tu de cette tournure ? »

Nous pouvons choisir, si le temps le permet, de reprendre trois règles, mais est-ce utile ? Pas avec tous. Certains apprécient, d'autres ne supportent plus nos répétitions incessantes. L'acharnement ne sert parfois qu'à décourager... Il nous faut accepter le trouble orthographique sur la longueur, mettre en place l'habitude de dicter à un logiciel ou un secrétaire si besoin. C'est cela qui va permettre de produire un écrit au plus près de celui des autres élèves, c'est-à-dire non parfait.



Et gardons la relation avec le jeune, protégé des commentaires qui blessent trop souvent. Pensons que dans certains cas il faudra encore aider à finaliser les mémoires d'études supérieures.

C'est tout un art de la suggestion, avec mise en retrait de notre petite personne, de respecter l'écrit et la pensée de l'étudiant.

En position de relecture, ce n'est pas nous qui écrivons avec nos habitudes et mots. Respecter les habitudes de l'élève et de l'étudiant c'est travailler sur sa confiance en lui.

Témoignage Anonyme

## UNE ASSOCIATION APEDYS en HAUTE MARNE



L'idée a émergé lors de notre dernière conférence qui s'est déroulée à Reims en Mars 2023. Une maman est venue nous trouver à la fin de cette journée nous disant que sur son département de la Haute Marne, il n'y avait pas d'associations Apedys

et que cela serait intéressant de pouvoir en créer une.

Ni une ni deux, la Fédération s'est emparée de cette préoccupation de maman et ensemble nous avons mobilisé du monde autour de nous pour créer cette association.

L'association Apedys Marne s'est portée volontaire pour parrainer cette initiative.

En Juin 2023, première réunion "soirée-débat" autour du film "Ma Dysférance" qui se déroulait à Saint Dizier à laquelle une quarantaine de personnes ont assisté (parents et professionnels).

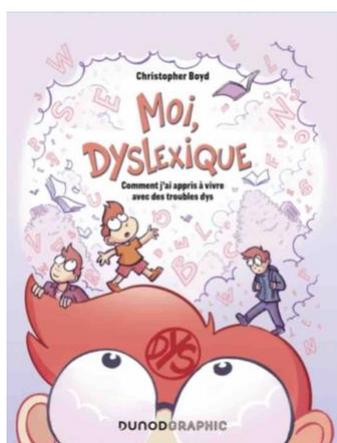
L'objectif de cette réunion était de faire connaître le fonctionnement d'une association et donner envie à des parents d'en créer une sur le département.

Cela a été une réussite car 9 parents ont souhaité réfléchir ensemble. Et là tout s'enchaîne, une deuxième puis une troisième réunion ont lieu durant l'été.

Depuis, le siège social est trouvé, un numéro de téléphone est dédié à l'Apedys Haute Marne, le logo est créé ainsi qu'une page Facebook <https://urlz.fr/nl7P>  
Prochaine initiative : mobiliser davantage de parents lors d'une journée des dys que les parents souhaitent mettre en place durant le mois des Dys en Octobre. Souhaitez-vous créer une association sur votre département ? N'hésitez pas à nous contacter, nous vous accompagnerons sur ce projet.

Apedys Marne-Carole Gomard

## MOI DYSLEXIQUE



@Donod



« Comment savoir si mon enfant est dyslexique ou dysorthographique ?

Quelles seront les conséquences de ces troubles d'apprentissage sur ses résultats scolaires ? Sur son avenir ? Comment l'aider à progresser ?

Ces questionnements, fréquemment soulevés, Christopher Boyd les a vécus dès l'enfance. Très vite, ses parents ont compris que quelque chose clochait dans sa scolarité et qui rejaillissait sur sa vie personnelle.

L'auteur témoigne de son propre parcours, en utilisant le dessin, la passion qui lui a permis de surmonter ses obstacles. Cette BD montre ce que vit une personne atteinte de ces troubles et son combat pour se faire

accepter dans un monde parfois trop rigide.

Cette histoire a pour but de faire découvrir l'univers des Dys aux enfants et aux adultes, porteurs ou non de ces troubles. Elle montre ce que les Dys vivent de l'intérieur, à travers des images métaphoriques et poétiques, tout en donnant la

possibilité aux lecteurs de mieux saisir les problèmes auxquels ils sont confrontés. »

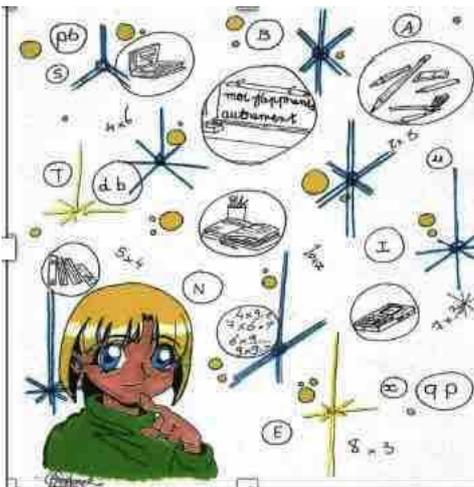
J'ai eu la chance de rencontrer Christopher à la FNAC de Lille. L'écriture de cette BD est adaptée pour des lecteurs dys : les dessins et les couleurs rendent sa lecture facile et vraiment agréable. Elle pourrait servir de support pour une présentation ludique du trouble du langage écrit qu'est la dyslexie.

Apedys Hauts-de-France-Sylvie Plamont

## DES DIFFICULTÉS QUE FAIRE ?

Nous espérons que la rentrée s'est bien déroulée pour un maximum d'enfants. Toutefois les nombreux appels à nos permanences d'écoute en régions révèlent quelques difficultés.

Que faire ?



S'interroger sur ces difficultés : sont-elles présentes dans toutes les matières ? Sont-elles liées à la lecture, à l'écriture, aux mathématiques ? S'agit-il de difficultés de compréhension, d'exécution, d'attention, de mémorisation ?

Entraînent-elles lenteur, fatigue excessive ?

Si un diagnostic de troubles est posé sans reconnaissance MDPH (Maison des Personnes Handicapées)

Un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) peut être mis en place. **Les aménagements qu'il liste ne sont pas optionnels, ils doivent être effectifs !** Est-ce le cas ?

[https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported\\_files/document/ensel1296\\_annexe\\_plan\\_daccompagnement\\_personnalise\\_386504.pdf](https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/document/ensel1296_annexe_plan_daccompagnement_personnalise_386504.pdf)

Avec une reconnaissance de « handicap » par la MDPH ou MDA, il est important d'insister pour que l'Équipe de Suivi de Scolarisation (**ESS**) chargée d'assurer le suivi des décisions prises par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de la MDPH soit programmée le plus rapidement possible.

[https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/glossaire/ess#:~:text=L'%C3%A9quipe%20de%20suivi%20de,MDPH\)%20concernant%20les%20%C3%A9l%C3%A8ves%20handicap%C3%A9s.](https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/glossaire/ess#:~:text=L'%C3%A9quipe%20de%20suivi%20de,MDPH)%20concernant%20les%20%C3%A9l%C3%A8ves%20handicap%C3%A9s.)

Le **PPS** (Projet Personnalisé de Scolarisation) est un document qui sert à définir le déroulement de la scolarité de votre enfant et ses besoins notamment en termes de matériels pédagogiques adaptés, d'accompagnement, d'aménagement des enseignements. C'est l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) de la MDPH qui évalue la situation de votre enfant. L'équipe pluridisciplinaire d'évaluation regroupe des professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation. Cette équipe élabore ensuite le PPS que la CDAPH valide et notifie à la famille. Le chef d'établissement et l'enseignant référent veillent à ce qu'il soit respecté.

Pour la mise en œuvre du PPS le document **MOPPS** (Mise en Œuvre du PPS).

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/30/14/3/ensel034\\_annexe2\\_616143.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/30/14/3/ensel034_annexe2_616143.pdf)

**Il est indispensable que les aménagements de scolarité soient listés et notés de façon claire et précise sur un document officiel en prévision des demandes d'aménagements aux examens.**

Votre enfant n'a pas encore de diagnostic et les difficultés sont importantes, vous pouvez demander à l'enseignant(e) de mettre en place un **PPRE** (Projet Personnalisé de Réussite Éducative) établi pour une période déterminée (souvent entre 3 et 6 semaines) il va permettre d'identifier **les besoins** grâce à un diagnostic **et de fixer des objectifs** précis en nombre réduit.

<https://eduscol.education.fr/858/les-programmes-personnalisés-de-reussite-educative>

A l'issue de la période d'application du PPRE un bilan doit être fait : les difficultés ont-elles disparu ? diminué ?

Sans diagnostic vous pouvez également contacter les Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO) qui permettent une prise en charge pluridisciplinaire (médecins, orthophonistes, psychomotriciens, psychologues, ergothérapeutes...) :

<https://handicap.gouv.fr/engagement->

[2#:~:text=Les%20PCO%20ont%20pour%20objectif,en%20%C3%A9vitant%20le%20sur%20handicap.](https://handicap.gouv.fr/engagement-2#:~:text=Les%20PCO%20ont%20pour%20objectif,en%20%C3%A9vitant%20le%20sur%20handicap.)

Il est important de ne pas laisser s'installer les difficultés pour éviter découragement et démotivation. Les enfants, les jeunes porteurs de troubles pour être rassurés doivent percevoir que **tous** les adultes qui les entourent sont conscients et informés sur les troubles et leurs impacts, volontaires pour les aider et chercher avec eux des solutions de compensation.

APEDYS Hauts de France-Sylvie Plamont